

CALENDRIER 2020/21 DÉPÔT DE DOSSIER « DÉMATÉRIALISÉ » V.A.E

Le contexte :

⇒ Le **dispositif expérimental VAE** et le **parcours mixte VAE / PTP** ont été mis en place au sein de Transitions Pro Occitanie par l'ordonnance n° 2020-387 du 01.04.20 (JO du 02.04.20), pour une mise en œuvre à partir de juin 2020 jusqu'au 31.12.20.

⇒ L'ordonnance n° 2020-1501 du 02.12.20 prolonge la date de fin du dispositif au 30.06.21 (JO du 03.12.20).

⇒ *Sauf modification du cadre par voie légale, seuls les dossiers déposés complets en 2021 et respectant le calendrier mis en place par Transitions Pro Occitanie, seront présentés en Commission Paritaire.*

Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Les principes :

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.

Attention : tout dossier incomplet et/ou non conforme est mis en position irrecevable et la demande est annulée. Il s'agit notamment des dossiers :

- ▶ qui ne respectent pas les délais ci-après,
- ▶ incomplets (rubriques non complétées et/ou pièces manquantes),
- ▶ pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,
- ▶ dont la certification n'est pas inscrite au RNCP,
- ▶ dont l'objectif n'est pas une reconversion professionnelle (dispositif VAE / PTP).

Délais de dépôt :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au plus tard 2 mois avant le début de la VAE :**

Exemple : si ma VAE débute le 15 Avril 2021, j'ai jusqu'au 15 Février 2021 inclus pour déposer mon dossier.

Mon dossier sera présenté lors de la Commission Paritaire d'Instruction d'Avril 2021.

Date de Début d'accompagnement de la VAE	15 Mars 21	15 Avril 21	15 Mai 21	15 Juin 21	15 Juillet 21	15 Septembre 21
Commission Paritaire d'Instruction	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juillet 21	Septembre 21
Date limite De dépôt de dossiers	15 Janv. 2021	15 Fév. 2021	15 Mars 2021	15 Avril 2021	15 Mai 2021	30 Juin 2021

ATTENTION : Dossier finalisé = dossier complet (2 volets – bénéficiaire, organisme) et transmis depuis votre espace personnel à Transitions Pro avant la date limite renseignée ci-dessus.